

=====
DTAM
=====

Séance Officielle du 20 décembre 2013

DELIBERATION N° 304/2013

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

**Travaux de construction du nouvel entrepôt sous Douane implanté sur le domaine public maritime,
Quai du Commerce - Saint-Pierre**

CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le code général des Collectivités Territoriales ;
- VU le code local de l'urbanisme ;
- VU l'arrêté du Président du Conseil Territorial portant transfert de compétence à la commune de Saint-Pierre du 28 avril 2009 ;
- VU l'avis de la Commission Consultative Permanente ;
- VU la demande d'autorisation de construire de la Collectivité Territoriale pour la construction du nouvel entrepôt sous Douane, enregistrée sous le n° 4756 en date du 9 septembre 2013 ;
- SUR le rapport de son Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

ARTICLE 1er : Le Président, ou son représentant, est autorisé à déposer la demande de permis de construire de la Collectivité Territoriale, de l'entrepôt sous Douane sur le domaine public maritime.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat, à la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer et fera l'objet des publications et transmissions obligatoires.

Adoptée

18 voix Pour

00 voix Contre

00 abstention

Conseillers élus : 19

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

Transmis au représentant de l'Etat

Le

Publié le

ACTE EXECUTOIRE

Le Président,

Stéphane ARTANO



SAINT-PIERRE et MIQUELON

Reçu à la Préfecture

Le ...2.3.DEC..2013.....

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

Séance Officielle du 20 décembre 2013

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

**Travaux de construction du nouvel entrepôt sous Douane implanté sur le domaine public maritime,
Quai du Commerce - Saint-Pierre**

La Collectivité Territoriale envisage la construction du nouvel entrepôt sous Douane situé Quai du Commerce à Saint-Pierre, implanté sur le domaine public maritime.

Ces travaux sont soumis à autorisation de construire, laquelle a été autorisée par la Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon, selon l'attestation n° 1295 du 29 août 2013.

Aussi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à déposer la demande de permis de construire pour pouvoir entreprendre ces travaux.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Stéphane ARTANO